

**Bureau du 5 avril 2004**

**Décision n° B-2004-2131**

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 17, chemin de Trêve et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement du chemin de Trêve à Chassieu, d'une parcelle de terrain de 224 mètres carrés située au numéro 17 de ladite voie, cadastrée sous le numéro 104 de la section BX et appartenant à la commune de Chassieu.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la commune de Chassieu céderait le bien en cause à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Trêve à Chassieu et appartenant à la Commune.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0499 en date du 26 janvier 2004 pour 1 400 000 € :

- en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 pour ordre - exercice 2004,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,